CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 05 mars 2019 à 19 heures 30 minutes
Salle du Châtelet - La Flocellière - Sèvremont

Présents :
M. AUGER Hervé, Mme BILLEAUD Hélène, Mme BITEAU Alexandra, M. BRILLANCEAU Jean-Clair, Mme BURCH-BOILEAU Marie-Christine, M. CHARBONNEAU Joël, M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, M. DENYSE Alain, Mme DUBIN Nathalie, Mme GIRAUD Chantal, M. HERITEAU Antoine, M. HUFFETEAU Thomas, Mme JAUZELON Isabelle, Mme LUMINEAU Catherine, Mme LUMINEAU Aurélie, Mme MARIA Françoise, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, Mme PASCAL Sophie, M. PASQUEREAU Johann, M. PUAU Hervé, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAPIN Manuela, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROBIN Laurent, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, Mme SACHOT Anne, M. SCHMUTZ Alain, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :
Mme AMIAUD Françoise donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à M. TETAUD Francis, M. HUVELIN Michel donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à M. DENYSE Alain, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme SACHOT Anne, M. PIGNON Joseph donne pouvoir à Mme BURCH-BOILEAU Marie-Christine, Mme SARRAZIN Marina donne pouvoir à Mme RANTIERE Charlène

Absent(s) :
Mme BOTTON Sandrine, M. FORTIN Didier, M. GOMES Afonso, Mme GUICHETEAU Magalie, M. PAILLAT Jean-Noël, M. POUPLIN Michel, Mme PUAUD Sandrine, M. RAUTURIER Dominique, Mme ROLAIS Myriam

Excusé(s) :
Mme AMIAUD Françoise, M. BERNARD Ludovic, M. BROUSSEAU Frédéric, M. HUVELIN Michel, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. PIGNON Joseph, M. RAPIN Dominique, M. SACHOT Jean, Mme SARRAZIN Marina, Mme SOULARD Sophie

Secrétaire de séance : M. BRILLANCEAU Jean-Clair

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire propose de rajouter les délibérations suivantes :

1. *Vote du budget primitif annexe « lotissement de la Girauderie »,*
2. *Location de la salle n° 3 du complexe sportif du Mont Mercure,*
3. *Tarifs divers.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019
Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 7 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

2 – D01.03.2019 - APPROBATION DU DOSSIER DU PERMIS D'AMENAGER DU LOTISSEMENT " LE BESSEC " (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par convention en date du 16 mai 2017, la Commune de Sèvremont a confié à l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée une mission d'assistance à la Maitrise d'ouvrage pour le suivi des études préalables à l'aménagement et la réalisation des travaux d'un quartier d'habitation situé à l'angle des rues Bazin et Puy Lambert, à la Flocellière et nommé « LE BESSEC ».

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement ADAUC/SAET pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet de l'opération et précise :

- À la suite des réunions de travail, le dossier de permis d'aménager de ce quartier d'habitation a été élaboré et permettra de créer 6 parcelles à bâtir pour la construction de maisons individuelles et 1 îlot à bâtir pour la création de logements sociaux à savoir : 7 maisons individuelles et 4 maisons intermédiaires.
- Le montant des travaux à ce stade (Avant-Projet) est estimé par la maitrise d'œuvre à 216 600 € HT (hors réseaux souples), se détaillant comme suit :

TRAVAUX - LOTISSEMENT	
Préparation du terrain et terrassements	15 900,00 € HT
Voirie 1ère phase	34 200,00 € HT
Assainissement eaux usées	20 600,00 € HT
Assainissement eaux pluviales	27 200,00 € HT
Rétention des eaux pluviales	34 500,00 € HT
Voirie 2ème phase	23 600,00 € HT
Espaces verts	12 600,00 € HT
TRAVAUX EXTERIEURS AU LOTISSEMENT	
Trottoir et stationnements	29 000,00 € HT
Parking sur "délaissé" le long de la R.D.	19 000,00 € HT
Total Travaux en € HT	**216 600,00 € HT**

Monsieur le Maire propose :

- De valider l'Avant-Projet présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 216 600 € HT (hors réseaux souples),
- De l'autoriser à déposer le permis d'aménager sur la base de cet Avant-Projet,
- De l'autoriser à lancer la phase PRO,
- De l'autoriser à lancer la consultation pour les marchés de travaux sur la base du DCE réalisé par l'équipe de maitrise d'œuvre,
- De l'autoriser à signer toutes conventions et marchés nécessaires à la réalisation des travaux,

- De lui donner tous pouvoirs pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,
- D'engager ces dépenses sur le budget Le Lotissement Le Bessec,
- De déposer l'ensemble des pièces de ce lotissement chez Maître Tomljanovic, Notaire à Pouzauges.

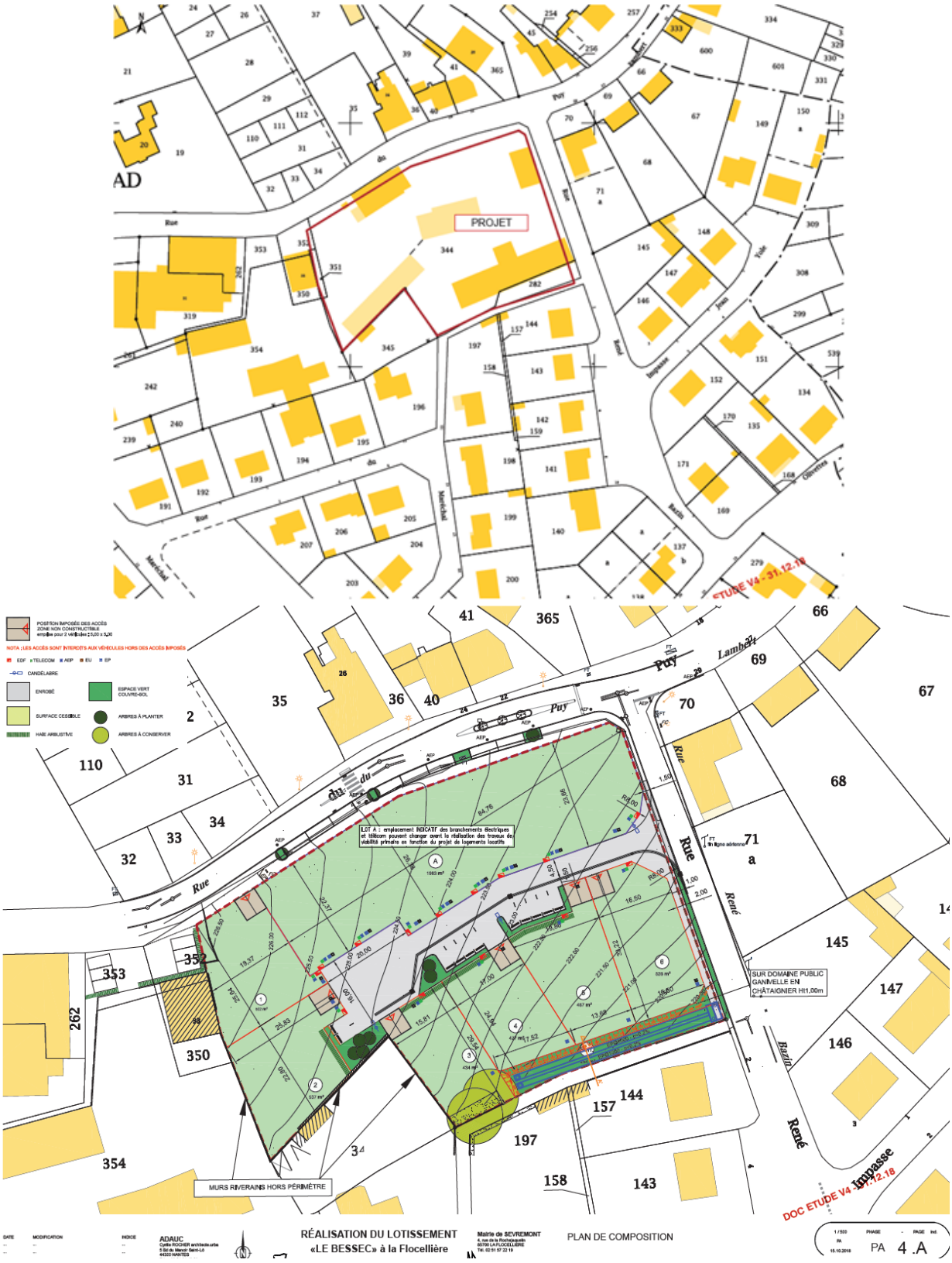

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

3 – D02.03.2019 - APPROBATION DES AVENANTS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LE LOTISSEMENT " LE BESSEC "

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Vu l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maitrise d'ouvrage,

Par convention en date du 16 mai 2017, la Commune de Sèvremont a confié à l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée une mission d'assistance à la Maitrise d'ouvrage pour le suivi des études préalables à l'aménagement et la réalisation des travaux d'un quartier d'habitation situé à l'angle des rues Bazin et Puy Lambert, à la Flocellière et nommé « LE BESSEC ».

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement ADAUC/SAET pour la réalisation de cet ouvrage.

Le forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre et de l'assistant à maitrise d'ouvrage, est arrêté dès que le coût prévisionnel des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité est établi au stade de l'avant-projet.

L'avant-projet a vient d'être approuvé par le Conseil Municipal.
Le coût prévisionnel des travaux sous maitrise d'ouvrage de la collectivité est aujourd'hui connu et estimé par la maitrise d'œuvre à 216 600 € HT.

L'objet de la présente délibération est de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage :

- L'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à : 17 953,87 € HT,
- L'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maitrise d'ouvrage s'élève à : 14 742,74 € HT.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 17 953,87 € HT et de l'autoriser à le signer,
- D'approuver l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 14 742,74 € HT et de l'autoriser à le signer,
- D'engager les dépenses correspondantes sur le budget Le Lotissement Le Bessec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

4 – D03.03.2019 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU

POTABLE NECESSAIRE AU LOTISSEMENT " LE BESSEC " (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)
Monsieur le Maire indique qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour le lotissement du Bessec.

Le coût des travaux nécessaires transmis par Vendée Eau est de 16 730.82 € TTC avec une participation communale de 8 365,42 €, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eau potable	13 942.35 €	16 730.82 €	8 365.42 €
TOTAL	**13 942.35 €**	**16 730.82 €**	**8 365.42 €**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de participation financière à ces travaux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

5 – D04.03.2019 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR L'EXTENSION DES RESEAUX D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC NECESSAIRE AU LOTISSEMENT " LE BESSEC " (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lotissement Le Bessec sur la Commune déléguée de La Flocellière.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une pré-étude des travaux prévoyant un coût de **68 020 € TTC**, avec une participation communale de **43 539 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Réseaux électriques	37 030 €	44 434 €	22 217 €
Infrastructure d'éclairage public	11 311 €	13 575 €	11 311 €
Infrastructures téléphoniques	8 343 €	10 011 €	10 011 €
TOTAL	**56 684 €**	**68 020 €**	**43 539 €**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver cette pré-étude et de demander au SYDEV de transmettre l'étude définitive de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

6 – PRESENTATION DU DOSSIER DU PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF DU LOTISSEMENT D'HABITATION " LE DOMAINE DE LA REDONNIERE " (PAR LA SARL DOMAINE DE LA REDONNIERE)
Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'une information.

Monsieur le Maire présente le plan modificatif annexé au présent procès-verbal.

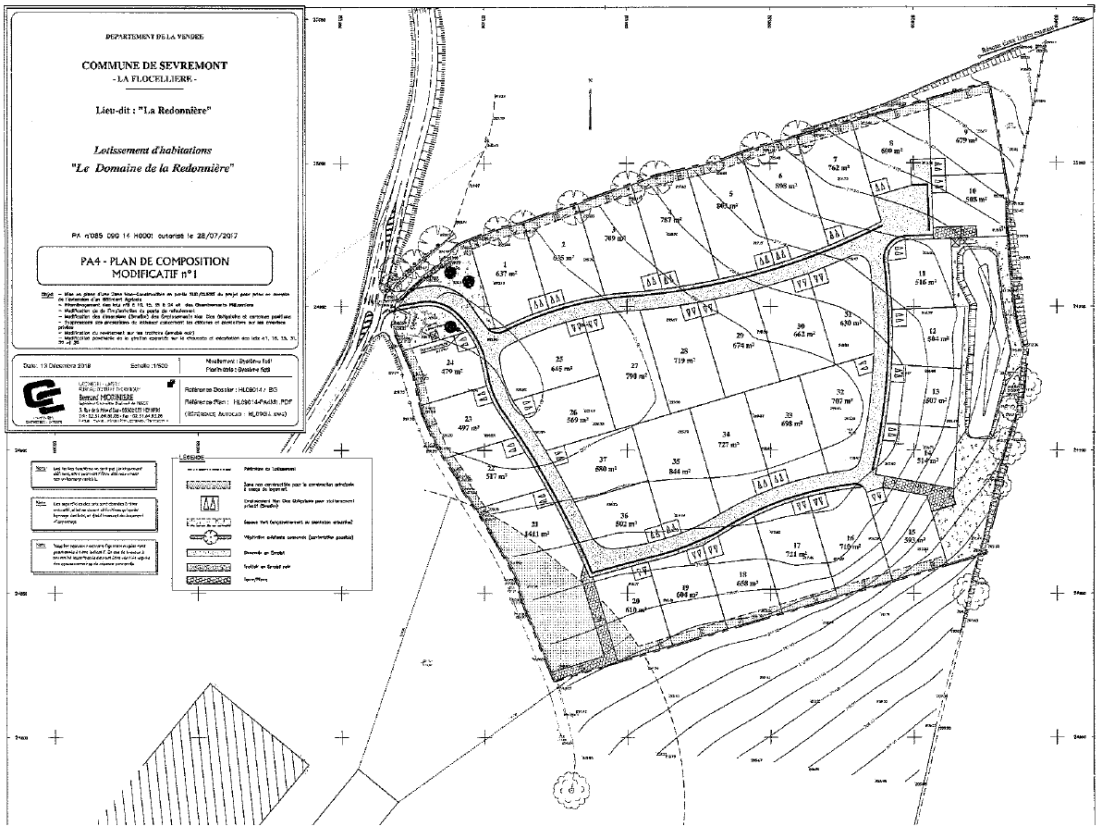

7 – D05.03.2019 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion 2018, transmis par le trésorier et retraçant les opérations du budget communal.

- ***BUDGET PRINCIPAL***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		**SECTION D'INVESTISSEMENT**	
Dépenses réalisées :	4 236 484,53 €	Dépenses réalisées :	3 160 898,06 €
Recettes réalisées :	5 293 259,10 €	Recettes réalisées :	2 575 980,79 €
Excédent reporté 2017 :	678 644,12 €	Déficit reporté 2017 :	334 688,81 €
Résultat de l'exercice :	**1 735 418,69 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 919 606,08 €**

- ***BUDGET ASSAINISSEMENT***

SECTION D'EXPLOITATION		**SECTION D'INVESTISSEMENT**	
Dépenses réalisées :	258 762,30 €	Dépenses réalisées :	209 770,86 €
Recettes réalisées :	399 226,58 €	Recettes réalisées :	174 213,05 €
Excédent reporté 2017 :	196 087,72 €	Déficit reporté 2017 :	23 966,05 €
Résultat de l'exercice :	**336 552 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 59 523,86 €**

- ***BUDGET ATELIERS RELAIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT	**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées :	2 407,60 €	Dépenses réalisées :	10 391,48 €
Recettes réalisées :	39 653,34 €	Recettes réalisées :	1 049 €
Excédent reporté 2017 :	73 914,79 €	Excédent reporté 2017 :	25 561,16 €
Résultat de l'exercice :	**111 160,53 €**	**Résultat de l'exercice :**	**16 218,68 €**

- ***BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	0 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	0 €	Recettes réalisées :	0 €
Excédent reporté 2017 :	2 014,03 €	Déficit reporté 2017 :	0 €
Résultat de l'exercice :	**2 014,03 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

- ***BUDGET COMMERCES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	12 790,19 €	Dépenses réalisées :	67 424,61 €
Recettes réalisées :	70 075,28 €	Recettes réalisées :	91 514,93 €
Excédent reporté 2017 :	55 483,85 €	Déficit reporté 2017 :	90 349,93 €
Résultat de l'exercice :	**112 768,94 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 66 259,61 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	315 397,52 €	Dépenses réalisées :	292 153,35 €
Recettes réalisées :	337 912,03 €	Recettes réalisées :	312 972,10 €
Excédent reporté 2017 :	57 747,90 €	Déficit reporté 2017 :	104 972,10 €
Résultat de l'exercice :	**80 262,41 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 84 153,35 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT RUISSEAU DE COMPENCE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	145 821,08 €	Dépenses réalisées :	58 563,90 €
Recettes réalisées :	58 563,90 €	Recettes réalisées :	45 844,68 €
Excédent reporté 2017 :	88 700,38 €	Déficit reporté 2017 :	45 844,68 €
Résultat de l'exercice :	**1 443,20 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 58 563,90 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	39 723,35 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	39 723,35 €	Recettes réalisées :	39 723,35 €
Excédent reporté 2017 :	0 €	Déficit reporté 2017 :	39 723,35 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

- ***BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	215 656,52 €	Dépenses réalisées :	357 281,80 €
Recettes réalisées :	211 003,21 €	Recettes réalisées :	339 397,86 €
Excédent reporté 2017 :	45 649,14 €	Déficit reporté 2017 :	14 397,86 €
Résultat de l'exercice :	**40 995,83 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **32 281,80 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT CASTEL AVENIR***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	165 763,72 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	225 045,54 €	Recettes réalisées :	165 762,82 €
Déficit reporté 2017	59 281,82 €	Déficit reporté 2017	165 762,82 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	254 277,72 €	Dépenses réalisées :	308 340,87 €
Recettes réalisées :	447 696,62 €	Recettes réalisées :	315 768,31 €
Déficit reporté 2017 :	97 625,87 €	Déficit reporté 2017 :	315 768,31 €
Résultat de l'exercice :	**95 793,03 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **308 340,87 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	71 939,97 €	Dépenses réalisées :	72 889,97 €
Recettes réalisées :	72 889,97 €	Recettes réalisées :	0 €
Déficit reporté 2017	950 €	Déficit reporté 2017 :	0 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 72 889,97 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	100 000,11 €	Dépenses réalisées :	113 360,52 €
Recettes réalisées :	119 315 €	Recettes réalisées :	0 €
Déficit reporté 2017	19 315 €	Déficit reporté 2017	0 €
Résultat de l'exercice :	- **0,11 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **113 360,52 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les résultats du compte de gestion 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Thomas HUFFETEAU quitte la séance du Conseil Municipal

8 – D06.03.2019 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément à l'article L-2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a élu son président de séance en la personne de Antoine HERITEAU.

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2018 retraçant les opérations du budget communal.

- ***BUDGET PRINCIPAL***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	4 236 484,53 €	Dépenses réalisées :	3 160 898,06 €
Recettes réalisées :	5 293 259,10 €	Recettes réalisées :	2 575 980,79 €
Excédent reporté 2017 :	678 644,12 €	Déficit reporté 2017 :	334 688,81 €
Résultat de l'exercice :	**1 756 165,22 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **919 606,08 €**
		Solde des restes à réaliser	**67 905,86 €**

- ***BUDGET ASSAINISSEMENT***

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	258 762,30 €	Dépenses réalisées :	209 770,86 €
Recettes réalisées :	399 226,58 €	Recettes réalisées :	174 213,05 €
Excédent reporté 2017 :	196 087,72 €	Déficit reporté 2017 :	23 966,05 €
Résultat de l'exercice :	**336 552 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **59 523,86 €**

- ***BUDGET ATELIERS RELAIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	2 407,60 €	Dépenses réalisées :	10 391,48 €
Recettes réalisées :	39 653,34 €	Recettes réalisées :	1 049 €
Excédent reporté 2017 :	73 914,79 €	Excédent reporté 2017 :	25 561,16 €
Résultat de l'exercice :	**111 160,53 €**	**Résultat de l'exercice :**	**16 218,68 €**

- ***BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	0 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	0 €	Recettes réalisées :	0 €
Excédent reporté 2017 :	2 014,03 €	Déficit reporté 2017 :	0 €
Résultat de l'exercice :	**2 014,03 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

- ***BUDGET COMMERCES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	12 790,19 €	Dépenses réalisées :	67 424,61 €
Recettes réalisées :	70 075,28 €	Recettes réalisées :	91 514,93 €
Excédent reporté 2017 :	55 483,85 €	Déficit reporté 2017 :	90 349,93 €

Résultat de l'exercice :	**112 768,94 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **66 259,61 €**
		Solde des restes à réaliser	- **28 321,85 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	315 397,52 €	Dépenses réalisées :	292 153,35 €
Recettes réalisées :	337 912,03 €	Recettes réalisées :	312 972,10 €
Excédent reporté 2017 :	57 747,90 €	Déficit reporté 2017 :	104 972,10 €
Résultat de l'exercice :	**80 262,41 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **84 153,35 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT RUISSEAU DE COMPENCE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	145 821,08 €	Dépenses réalisées :	58 563,90 €
Recettes réalisées :	58 563,90 €	Recettes réalisées :	45 844,68 €
Excédent reporté 2017 :	88 700,38 €	Déficit reporté 2017 :	45 844,68 €
Résultat de l'exercice :	**1 443,20 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **58 563,90 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	39 723,35 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	39 723,35 €	Recettes réalisées :	39 723,35 €
Excédent reporté 2017 :	0 €	Déficit reporté 2017 :	39 723,35 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

- ***BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	215 656,52 €	Dépenses réalisées :	357 281,80 €
Recettes réalisées :	211 003,21 €	Recettes réalisées :	339 397,86 €
Excédent reporté 2017 :	45 649,14 €	Déficit reporté 2017 :	14 397,86 €
Résultat de l'exercice :	**40 995,83 €**	**Résultat de l'exercice :**	- **32 281,80 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT CASTEL AVENIR***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	165 763,72 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	225 045,54 €	Recettes réalisées :	165 762,82 €
Déficit reporté 2017	59 281,82 €	Déficit reporté 2017	165 762,82 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées :	254 277,72 €	Dépenses réalisées :	308 340,87 €
Recettes réalisées :	447 696,62 €	Recettes réalisées :	315 768,31 €
Déficit reporté 2017 :	97 625,87 €	Déficit reporté 2017 :	315 768,31 €
Résultat de l'exercice :	**95 793,03 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 308 340,87 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	71 939,97 €	Dépenses réalisées :	72 889,97 €
Recettes réalisées :	72 889,97 €	Recettes réalisées :	0 €
Déficit reporté 2017	950 €	Déficit reporté 2017 :	0 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 72 889,97 €**

- ***BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	100 000,11 €	Dépenses réalisées :	113 360,52 €
Recettes réalisées :	119 315 €	Recettes réalisées :	0 €
Déficit reporté 2017	19 315 €	Déficit reporté 2017	0 €
Résultat de l'exercice :	**- 0,11 €**	**Résultat de l'exercice :**	**- 113 360,52 €**

Bernard MARTINEAU, Maire de Sèvremont, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif de l'année 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

9 – D07.03.2019 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE LA COMMUNE DE SEVREMONT EN 2018

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.* ».
Il présente ce bilan au Conseil Municipal :

Acquisitions
Parcelles AH 266 et AH 268 d'une surface de 684 m² acquises auprès de Monsieur et Madame Bernard Marquis au prix de 17 100 €

Parcelles C 404, C 405, C 410, C 411, C 474, C 476, C 478, d'une surface de 1ha 33a 89 ca (13 389 m²) acquises à titre d'échange à Monsieur Gérard Préault et Madame Maryline Paillat.

Cessions
Parcelle A 2407 d'une surface de 25 m² au prix de 125 € vendue à Monsieur et Madame Jean-Charles Coutand.

Parcelle ZL 37 d'une surface de 20a 64ca (2064 m²) vendue 13 000€ à Monsieur Henri Durand.

Parcelle ZK 27 d'une surface de 1ha 96a 42 ca (19 642 m²) cédée à titre d'échange à Monsieur Gérard Préault et Madame Maryline Paillat.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce bilan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

10 – D08.03.2019 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Au vu des comptes administratifs 2018, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budgets	Résultat de la section de fonctionnement en euros	Besoin d'investissement			Affectation des résultats				
		Résultat de la section d'investissement en euros	Solde des restes à réaliser en euros	Total en euros	D 002 (fct)	R 002 (fct)	D 001 (inv)	R 001 (inv)	R 1068 (inv)
Principal	1 735 418,69 €	- 919 606,08 €	67 905,86 €	- 851 700,22 €		883 718,47 €	-919 606,08 €		851 700,22 €
Ateliers relais	111 160,53 €	16 218,68 €		16 218,68 €		111 160,53 €		16 218,68 €	
Bureaux place du sommet	2 014,03 €			- €		2 014,03 €			
Commerces	112 768,94 €	- 66 259,61 €	- 28 321,85 €	- 94 581,46 €		18 187,48 €	- 66 259,61 €		94 581,46 €
Les Versennes	80 262,41 €	- 84 153,35 €		- 84 153,35 €		80 262,41 €	- 84 153,35 €		
Ruisseau de Compencé	1 443,20 €	- 58 563,90 €		- 58 563,90 €		1 443,20 €	- 58 563,90 €		
Le Bois (extension)	40 995,83 €	- 32 281,80 €		- 32 281,80 €		40 995,83 €	- 32 281,80 €		
Girauderie	95 793,03 €	- 308 340,87 €		- 308 340,87 €		95 793,03 €	-308 340,87 €		
Le Verger	- €	- 72 889,97 €		- 72 889,97 €		- €	- 72 889,97 €		
Le Bessec	-0,11 €	-113 360,52 €		- 113 360,52 €	- 0,11 €	- 0,11 €	-113 360,52 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

11 – D09.03.2019 - ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. La limite fixée par l'article précédent est de **1 247 494,61 €** (25 % de 4 989 978,44 €).

Il propose d'inscrire les dépenses suivantes

Opération 065 : article 2151 : 10 000 € (aménagement de dos d'âne sur les Communes déléguées de Saint-Michel-Mont-Mercure et Les Châtelliers-Châteaumur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

12 – D10.03.2019 - VENTE DES MODULAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire indique que la Commune de Sèvremont est propriétaire de deux modulaires situés dans la cour de l'école publique Jacques Bereau.

La fin des travaux de restructuration et d'extension de l'école publique Jacques Bereau fait que ces modulaires ne sont plus utiles pour l'école.

La société FMS a proposé de les acquérir au prix de 8 000 € HT, les frais de désassemblage et d'enlèvement étant à leur charge.

Monsieur le Maire propose de donner suite à cette proposition d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

13 – D11.03.2019 - LOCATION DES LOCAUX DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire indique que les travaux de la maison médicale sont achevés depuis le 1er mars 2019.

Il précise que les personnes suivantes souhaitent louer un local de cette maison médicale :

Professionnels	Surface propre	Surface Commune affectée
Centre de kinésithérapie de La Flocellière	107,76 m²	27,79 m²
Centre de soins infirmiers de La Flocellière	28,70 m²	13,90 m²
Romy Combe, sage-femme	21,09 m²	13,90 m²
Isabelle Oerther, sophrologue	15 m²	13,90 m²

Le loyer mensuel serait de 7,5 € le m², ce qui donnerait les loyers suivants :

- Centre de kinésithérapie de la Flocellière : 1 016,63 €/mois, à compter du 15 mars 2019,
- Centre de soins infirmiers de la Flocellière : 319,50 €/mois, à compter du 15 mars 2019,
- Romy Combe : 262,43 €/mois, à compter du 1er avril 2019,
- Isabelle Oerther : 216,73 €/mois, à compter du 1er avril 2019.

Monsieur le Maire propose de passer les baux professionnels correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la

proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

14 - FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que lors des séances du 4 janvier 2016 et du 23 mars 2017, le Conseil Municipal a fixé les indemnités du maire et des adjoints. Il précise que depuis ces séances un facteur a fait évoluer le montant des indemnités :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1022 à 1027.

Aux termes des dispositions combinées des articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT, Monsieur le Maire propose d'accorder les indemnités suivantes à compter du 1er janvier 2019 :

- au maire de Sèvremont : 41,67 % de l'indice brut terminal soit 1 620,71 € à ce jour ;
- au maire délégué de la Commune de La Flocellière : 40 % de l'indice brut terminal soit 1 555,76 € à ce jour ;
- au maire délégué de la Commune de La Pommeraie sur Sèvre : 40 % de l'indice brut terminal soit 1 555,76 € à ce jour ;
- au maire délégué de la Commune de Les Châtelliers-Châteaumur : 31 % de l'indice brut terminal soit 1 205,71 € à ce jour ;
- aux adjoints de la Commune nouvelle : 11,75 % de l'indice brut terminal soit 457 € à ce jour ;
- aux conseillers municipaux délégués de la Commune : 11,75 % de l'indice brut terminal soit 457 € à ce jour.

Fonction		**Prénom et nom**	**% indice brut terminal**	**Traitement brut mensuel**
Maire Commune nouvelle Sèvremont	Maire	Bernard MARTINEAU	41.67%	1 620,71 €
Maire Commune déléguée de La Flocellière	1er Adjoint	Antoine HERITEAU	40%	1 555,76 €
Maire Commune déléguée de La Pommeraie/Sèvre	2ème Adjoint	Yves-Marie MOUSSET	40%	1 555,76 €
Maire Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur	3ème Adjoint	Francis TETAUD	31%	1 205,71 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Flocellière)	4ème Adjoint	Françoise AMIAUD	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Pommeraie/sèvre)	5ème Adjoint	Claude ROY	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Pommeraie/sèvre)	6ème Adjoint	Marie-Christine BURCH	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (Les Châtelliers-Châteaumur)	7ème Adjoint	Ludovic BERNARD	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (St-Michel-Mont-Mercure)	8ème Adjoint	Christian RIGAUDEAU	11,75%	457 €

Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (St-Michel-Mont-Mercure)	9ème Adjoint	Corinne MOREAU	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Flocellière)	10ème Adjoint	Michel HUVELIN	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Flocellière)	11ème Adjoint	Chantal GIRAUD	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (St-Michel-Mont-Mercure)	12ème Adjoint	Joseph PIGNON	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Pommeraie/sèvre)	13ème Adjoint	Hélène BILLEAUD	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Flocellière)	14ème Adjoint	Jacques DENIAU	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (St-Michel-Mont-Mercure)	15ème Adjoint	Nathalie DUBIN	11,75%	457 €
Adjoint Commune nouvelle Sèvremont (La Flocellière)	16ème Adjoint	Catherine LUMINEAU	11,75%	457 €
Conseiller municipal délégué (La Pommeraie/Sèvre)		Jean-Marc ROTURIER	11,75%	457 €
Conseiller municipal délégué (Les Châtelliers-Châteaumur)		Jean-Louis ROY	11,75%	457 €
Conseiller municipal délégué (St-Michel-Mont-Mercure)		Francis TEILLET	11,75%	457 €
				13 249,94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

15 – D13.03.2019 - CHOIX DES ENTREPRISES CHARGEES DE LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL A USAGE DE PHARMACIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un local à usage de pharmacie sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure.

A cet effet, il précise qu'un avis d'appel public à la concurrence a été inséré dans la presse le 17 décembre 2018 dans Ouest France (85) et sur marches-securises.fr.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie les 18 janvier et 5 février 2019 afin de déterminer les offres mieux disantes au vu de l'analyse effectuée par l'économiste, le cabinet Aforpaq et le bureau fluides, la société ACE. Elle propose les offres suivantes pour chacun des lots :

- Lot n° 1 (terrassement – aménagements extérieurs) : la société SAS Pelletier TP pour un montant de **62 677,85 € HT,**
- Lot n° 2 (gros œuvre) : la société SAS Boissinot et Cie pour un montant de **68 729,03 € HT,**
- Lot n° 3 (charpente bois bardage) : la société SAS Veron Diet pour un montant de **24 372,16 € HT,**
- Lot n° 4 (couverture zinc) : la société SARL Coutand pour un montant de **15 353,65 € HT,**

- Lot n° 5 (étanchéité PVC) : la société SAS Batitech pour un montant de **9 584,94 € HT,**
- Lot n° 6 (menuiseries extérieures aluminium métallerie) : la société Concept et Menuiserie pour un montant de **43 705,48 € HT,**
- Lot n° 7 (menuiseries intérieures bois) : la société APH Concept SARL pour un montant de **5 112,50 € HT,**
- Lot n° 8 (cloisons sèches) : la société SARL Carplac pour un montant de **16 572,11 € HT,**
- Lot n° 9 (plafonds suspendus) : la société SARL Techni Plafonds pour un montant de **3 312,13 € HT,**
- Lot n° 10 (revêtements de sols-carrelages-faïences) : la société SAS Christophe Caron pour un montant de **19 641,73 € HT,**
- Lot n° 11 (peintures-revêtements muraux) : la société ADC Peinture pour un montant de **6 063,25 € HT,**
- Lot n° 12 (plomberie sanitaire) : la société Bregeon Maudet pour un montant de **6 934,36 € HT** (option PSE1 incluse)**,**
- Lot n° 13 (chauffage rafraîchissement ventilation) : la société BLI pour un montant de **21 035,57 € HT,**
- Lot n° 14 (électricité) : la société Boissinot pour un montant de **34 970 € HT** (option PSE1 incluse)**,**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises susvisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

16 – D14.03.2019 - CESSION A LA COMMUNE DE LA ROUTE MENANT AU VILLAGE DE LA VERGNE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR

Monsieur le maire rappelle que le village de la Vergne situé sur la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur est desservi par une route (cadastrée B 1899 et d'une surface de 4 890 m²) appartenant aux exploitants du GAEC la Vallée.

Ces derniers ont souhaité céder à titre gratuit ce terrain à la Commune de Sèvremont.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette cession, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

17 – D15.03.2019 - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;
Vu l'article L.4121-2 du code du travail ;
Vu le Protocole d'accord du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;
Vu circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014 pourtant sur la mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois fonctions publiques
Vu la circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux sur la base d'un diagnostic.

Cette démarche comporte deux axes :
1- L'autorité territoriale, compte tenu de la nature des activités de la collectivité et de leurs établissements publics, réalise un diagnostic des facteurs de risques psychosociaux auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés dans leur activité professionnelle.
2- A la suite de cette évaluation, l'autorité territoriale élabore un plan de prévention des risques de troubles psychosociaux comportant des actions de prévention portant sur les méthodes de travail et sur l'organisation, garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents. Elle intègre ces actions dans l'ensemble des activités de la collectivité et de leurs établissements publics et à tous les niveaux de l'encadrement. Les propositions d'amélioration sont intégrées dans le programme annuel de prévention des risques professionnel et d'amélioration des conditions de travail.

Le Maire, eu égard à la difficulté de réaliser le diagnostic des facteurs de risques psychosociaux en interne, propose au Conseil Municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme.

La mise en œuvre de l'accompagnement par le Centre de Gestion est soumise à la désignation en interne d'un Comité de Pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche.

L'intervention se déroulerait de la manière suivante :

I- Accompagnement méthodologique, structuration du projet et formation des acteurs :

- Assistance à la conduite du projet ;
- Formation des membres du Comité de Pilotage sur la conduite de la démarche (1 jour) ;
- Aide à l'élaboration du programme de travail qui décrira les étapes nécessaires à l'élaboration du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux selon les spécificités de la collectivité ;
- Accompagnement pour la saisine du CHSCT ou de l'instance en tenant lieu sur la démarche envisagée.

II- Mettre en œuvre une méthodologie adaptée à la collectivité

- Préparation à la mise en œuvre des outils opérationnels adaptés à la structure et intervention terrain pour accompagner le chef de projet dans le recensement et l'évaluation des facteurs de risques de troubles psychosociaux ;
- Mise en œuvre des outils de diagnostic en lien avec le chef de projet et les acteurs de la démarche ;
- Echange régulier avec l'équipe chargée de participer étroitement à l'élaboration du diagnostic (conseil et appui pour la phase concrète de recensement des risques psychosociaux) et aide à la formalisation du diagnostic.

III- Soutenir la collectivité dans la formalisation du plan de prévention des risques psychosociaux

- Appui et assistance auprès du Chef de projet et du Comité de Pilotage pour mettre en œuvre les outils d'identification d'actions de prévention sur la base du diagnostic ;
- Conseil et aide à la formalisation du plan de prévention avec l'établissement du plan d'actions ;
- Appui pour l'établissement de la demande d'avis auprès du Comité Technique (CT) ou au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) local.

Monsieur le Maire propose :

- De confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux ;
- De l'autoriser à désigner les membres du Comité de Pilotage et à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'accompagnement pour l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux assurée par le Centre de Gestion, aux conditions financières fixées par ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

18 – D16.03.2019 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA RENOVATION D'UN LAMPADAIRE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la rénovation d'un mât d'éclairage public situé rue des acacias sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention de travaux (2019.ECL.0110) prévoyant un coût de **7 058 € TTC**, avec une participation communale de **2 941 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eclairage public	5 882 €	7 058 €	2 941 €
TOTAL	**5 882 €**	**7 058 €**	**2 941€**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver les travaux et à l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

19 – D17.03.2019 - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Syndical du SIVOM du Mont Mercure a attribué lors de la séance du 26 mars 2015 le marché relatif à la maîtrise d'œuvre de la maison médicale au groupement constitué par le cabinet Fonteneau (architecte mandataire), le cabinet AREST (BET structure), le cabinet ATBI (BET fluides) et le cabinet Eco2a (économiste).

Suite à l'avancée du projet, la rémunération était fixée à 82 173,70 € HT, soit un taux de rémunération de 8,90 % appliqué à un montant de travaux évalués à 923 300 € HT.

Or, le projet a pris du retard pour des raisons n'incombant pas à la maîtrise d'œuvre.

Au vu de la durée supplémentaire de suivi de l'exécution des travaux, le montant de rémunération de la maîtrise d'œuvre passe à 85 650,28 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver au Conseil Municipal l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre reprenant ces dispositions et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 42, Contre : 0, Abstention : 1)
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

20 – D18.03.2019 - AVENANTS AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire appelle que lors de la séance du 14 septembre 2017 le Conseil Municipal a attribué pour le marché de construction d'une maison médicale :

- Le lot n° 7 (menuiseries intérieures bois) à la société Djimmy Vaillant pour un montant de 52 130,74 € HT, modifié par avenant à 55 091,34 € HT,
- Le lot n° 11 (peinture intérieure et extérieure) à la société Laporte-Vincendeau pour un montant de 26 196,05 € HT,
- Le lot n° 14 (chauffage) à la société BLI pour un montant de 104 065,54 € HT.

Or, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

- Concernant le lot n° 7 pour un montant de 947,30 € HT faisant passer le marché à 56 038,64 € HT,
- Concernant le lot n° 11 pour un montant de 420 € HT, faisant passer le marché à 26 616,05 € HT,
- Concernant le lot n° 14 pour un montant de 3 335 € HT, faisant passer le marché à 107 400,54 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver ces avenants et de l'autoriser à les signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

21 – D19.03.2019 - LOCATION COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marina Camper souhaite louer le local situé place Marquis de Surgères dans l'ancienne mairie et servant actuellement au centre de soins infirmiers

Ce dernier doit intégrer prochainement la maison médicale.

Madame Camper souhaite y exercer son activité d'artiste peintre.

Monsieur le Maire propose de louer ce local commercial à compter du 1er avril 2019 pour douze mois, selon la formule du bail commercial de courte durée, pour un loyer de 175 € TTC/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

22 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

– DIA

La Flocellière :

DECISION 011/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section AE 210, 480 et 481, appartenant à Mme et M. Roland LEBEAU, d'une contenance de 01a 48ca

DECISION 015/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section AE 142 et 725, appartenant à Johannes VAN DER WIELEN, d'une contenance de 01a 28ca

DECISION 016/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AE 724, appartenant à Johannes VAN DER WIELEN, d'une contenance de 01a 28ca

DECISION 017/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AE 723, appartenant à Mélody DOS SANTOS et Joffrey HAMON, d'une contenance de 09ca

Saint-Michel-Mont-Mercure :

DECISION 012/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AB 519, appartenant à Peggy KERJEAN et Guillaume BRETAUDEAU, d'une contenance de 07a 82ca

– **Concession de terrain cimetière communal :**

DECISION 013/2019
Concession de terrain 2019-01 – 30 années à compter du 29 octobre 2018 – Cimetière de La Pommeraie-sur-Sèvre

DECISION 014/2019
Concession de terrain 2019-02 – 30 années à compter du 23 décembre 2017 – Cimetière de La Pommeraie-sur-Sèvre

23 – D20.03.2019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF « LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif annexe "Lotissement de La Girauderie" de la Commune pour l'exercice 2019.

LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2019
011	Charges à caractère général	168 232,16 €
6045	Achats d'études, prestations de services	15 000,00 €
605	Achats de matériel, équipement et travaux	153 232,16 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
658	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		168 242,16 €
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*308 340,87 €*
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*308 340,87 €*
002	résultat reporté	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		*308 340,87 €*
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		476 583,03 €

RECETTES

		BP 2019
70	Produits des services, ventes	38 140,00 €
7015	ventes de terrains aménagés	38 130,00 €
7588	TVA	10,00 €
774	subvention budget principal	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		38 140,00 €
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*342 650,00 €*
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*342 650,00 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		*342 650,00 €*
002	Résultat reporté	95 793,03 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		476 583,03 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

40	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	342 650,00 €
3555	*Terrains aménagés*	342 650,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		*342 650,00 €*
001	Solde d'éxécution négatif reporté	308 340,87 €
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		650 990,87 €

RECETTES

16	Emprunts et dettes assimilées	342 650,00 €
1641	Emprunts en euros	342 650,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		342 650,00 €
40	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*308 340,87 €*
3555	*Terrains aménagés*	*308 340,87 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		*308 340,87 €*
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		650 990,87 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif annexe "Lotissement de La Girauderie" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

24 – D21.03.2019 - LOCATION DE LA SALLE N° 3 DU COMPLEXE SPORTIF DU MONT MERCURE - COMMUNE DELEGUEE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire rappelle que Madame Alexandra BOISSEAU et Monsieur Ludovic FAURE, intermittents du spectacle, louent la salle n° 3 du complexe sportif du Mont Mercure, pour des entrainements depuis le 4 février 2019 (D05.02.2019 - LOCATION DE LA SALLE N° 3 DU COMPLEXE SPORTIF DU MONT MERCURE), aux jours et horaires suivants :

- Le lundi de 19h30 à 21h30,
- Le jeudi de 19h30 à 21h30,
- Le vendredi de 14h00 à 16h00.

Madame Alexandra BOISSEAU et Monsieur Ludovic FAURE ont fait part de leur souhait de modifier ces plages horaires à partir du 31 mars 2019 et de passer de trois créneaux de 2 heures par semaine à deux créneaux d'une heure par semaine jusqu'au 30 juin 2019 les jours suivants :

- Lundi et jeudi de 19h30 à 20h30.

Ces plages horaires pourront être modifiables en fonction des activités temporaires liées aux compétitions des associations évoluant dans les salles du complexe sportif.

La commission Vie associative, sport, animation propose de fixer un tarif de 17 € pour cette location.
NB. : 5*2.15 = 4.3*4 = 17.2 € arrondi à 17 €.
(Suivant la délibération du Conseil municipal D16.01.2019 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2019)

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

25 - D22.03.2019 - TARIFS DIVERS
Monsieur le Maire indique qu'il est utile de fixer des tarifs suite à des demandes de ventes diverses :

Il propose de vendre aux personnes de Sèvremont selon les tarifs suivants :
- Fine de criblage : 20 € la tonne emportée,
- Bois : 15 € la stère emportée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. HUFFETEAU Thomas

Fait à SEVREMONT
Le Maire,